

Les choses ont-elles une valeur au Moyen Âge ?

Laurent FELLER

Comment établir une valeur quand la monnaie manque ? L'historien Laurent Feller montre que, durant le haut Moyen Âge, les échanges étaient structurés par la valeur sociale des personnes et les liens de clientélisme ou de dépendance que ces échanges créaient ou maintenaient entre elles. La valeur apparaît comme indissociable de l'ordre social.

Les choses ont-elles une valeur au Moyen Âge ? Cette question un peu provocatrice a pour but d'indiquer la perplexité dans laquelle se trouvent les historiens de l'économie médiévale, et plus spécialement ceux du haut Moyen Âge, puisque l'on parlera essentiellement ici de la période 800-1200, face à la question de la valeur des choses. Il est difficile en effet aux médiévistes de quantifier et d'utiliser les nombres pour décrire échange, production, ou consommation à la fois parce que les chiffres sont peu nombreux et parce que, derrière ceux qui sont inscrits, peuvent se trouver d'autres réalités que celle de la valeur. Cette question est en fait souvent évacuée : elle implique en effet de se concentrer sur les rapports que les choses entretiennent entre elles alors que la tendance est de s'interroger sur le rapport que les hommes entretiennent entre eux à travers les choses. La question de la valeur et de sa mesure doit, pour être comprise, donner lieu à des combinaisons associant des faits mesurables et observables (les quantités) à des faits observables mais non mesurables (les buts poursuivis par les agents).

Divers objets d'évaluation

Quel que soit le but et quelle que soit la nature, qu'il soit marchand ou non marchand, l'échange repose sur une connaissance précise des contreparties attendues par chacun des intervenants. Il existe, au fondement de toute transaction, une échelle de comparaison entre les choses connues de chacune des parties, que les paiements s'effectuent à l'aide d'objets monétaires ou à l'aide d'objets non monétaires. À l'époque médiévale et, plus spécialement durant le haut Moyen Âge, les transactions peuvent être mesurées et soldées à l'aide de toute sorte d'objets : on trouve des boissons, du pain, du grain, des chevaux, des bœufs, des mules, des chèvres, des ânes, mais aussi des armes et parfois des outils et, au bas Moyen Âge, des livres. Le recours aux objets est lié en partie aux disponibilités locales et en partie à l'intention présidant à l'échange. S'agissant par exemple de terres, les raisons de la vente d'une parcelle ou d'une exploitation peuvent être nombreuses, allant du désir de s'en aller à la recherche de moyens de se procurer du bétail, des outils ou de la nourriture ou encore à la préparation d'une alliance de mariage ou à l'actualisation de liens de clientèle.

Les objets utilisés durant l'échange sont le plus souvent eux-mêmes évalués et rattachés, de ce fait, à des monnaies qui sont soit des monnaies de compte soit des monnaies réelles. En fait, depuis la fin du VIII^e siècle et les grandes réformes monétaires de Charlemagne, les sociétés européennes incluses dans l'empire carolingien ont à leur

disposition des instruments monétaires efficaces quoique peu abondants. Charlemagne a institué un système fonctionnant sur trois niveaux entre lesquels des équivalences sont établies. La livre et le sou sont des monnaies de compte dont la seule fonction est de mesurer des valeurs. Le denier est l'unique monnaie circulant effectivement. Il s'agit d'une pièce d'argent dont on admet communément que le pouvoir libérateur favorisait les échanges de valeur moyenne sur les marchés des denrées. Elle ne comporte qu'une seule monnaie divisionnaire, l'obole, qui n'est pas systématiquement utilisée et qui n'est sans doute pas frappée en quantité suffisante. Elle n'a pas de multiple jusqu'au XIII^e siècle. S'acquitter d'un paiement important en numéraire signifie donc verser une quantité très grande de piécettes d'argent.

L'équivalence construite (1 livre = 20 sous et 1 sou = 12 deniers) présente l'avantage de permettre la mesure de valeurs de toute taille et d'autoriser des conversions avec l'autre système monétaire existant dans le bassin méditerranéen le système dinar-dirhem, qui est, lui, bi-métalliste or-argent. Le système a connu une fortune prodigieuse puisqu'il a été actif du IX^e au XIX^e siècle. Il était accompagné d'une réforme des unités pondérales, volumétriques et linéaires qui, elles, n'ont pas pu être appliquées. L'intention était certainement de lier les unités de mesure des objets aux unités de mesure de la valeur. Seule la réforme monétaire l'a été. De plus, à partir de la seconde moitié du IX^e siècle et jusqu'au début du XIII^e siècle, l'éclatement des autorités publiques a entraîné la multiplication des frappes monétaires. Cela a induit une considérable diversité dans la définition du denier, devenu très irrégulier en fonction de l'autorité l'émettant, ce qui allait de pair avec l'émiettement des unités de mesure volumétrique, linéaire ou pondérale. Les équivalences sont cependant parfaitement possibles : il existe des spécialistes des conversions qui connaissent la valeur des différentes monnaies et sont en mesure d'établir le rapport numérique existant entre elles. Il y a aussi des spécialistes de l'évaluation susceptibles d'affecter une valeur aux objets en l'absence de pièces de monnaie.

Deux monnaies de compte

À compter du IX^e siècle, l'introduction de deux monnaies de compte (la livre et le sou) a offert la possibilité de disjoindre la mesure de la valeur du paiement de la fonction de réserve. En Galice au X^e siècle les monnaies ne circulent pas et les échanges sont soldés en objets manufacturés plus ou moins précieux qui sont appréciés en sous. Lorsque des monnaies apparaissent, que ce soit dans les paiements ou dans les évaluations, elles ne sont considérées que comme des objets précieux d'un type particulier, évaluées en fonction du poids d'or ou d'argent qu'elles contiennent et non de leur valeur faciale. Elles prennent place à l'intérieur d'un schéma d'échange qui demeure globalement celui d'un troc sophistiqué qui comporte une évaluation reposant sur une mesure abstraite. De manière symétrique, la fonction de réserve de valeur peut être affectée à n'importe quel objet. C'est surtout la terre qui l'assume : on vend une parcelle pour se procurer un objet désiré, parce que nécessaire à la vie ou au prestige. De ce fait, certaines parcelles ne sont acquises que dans ce but et ont comme fonction première de servir de réserve. L'apport en terres de la femme aux biens du couple assume souvent ce rôle. Les terres apportées en dot sont les premières à être vendues en cas de difficultés ou s'il faut mobiliser un bien pour pourvoir aux besoins de l'exploitation.

En règle générale, les objets obtenus ou cédés contre des terres sont liés soit au travail soit au prestige. Les chevaux, les bœufs, les mulets et les ânes, c'est-à-dire les moyens de portage et de traction sont fréquents dans ces contextes, à côté d'objets de toute nature et de plus ou moins grand prix. Les objets que les vendeurs obtiennent en échange d'une terre ont un effet de classement. Ils les situent à l'intérieur de la hiérarchie sociale tout en conservant

par ailleurs leur valeur d'échange. Ils le font de deux manières, en fonction de leur nature et de la position du vendeur. Avoir besoin d'un cheval ou d'une arme et céder pour l'obtenir une terre n'a pas la même signification qu'avoir besoin d'un animal de trait.

Ceux qui possèdent ces objets et les cèdent contre des terres se trouvent dans la situation de seigneurs exerçant une protection sur leurs dépendants, qu'il s'agisse de guerriers ou de paysans. Ils fournissent soit des moyens de continuer l'exploitation d'une terre, soit ceux de maintenir son rang militaire. L'action est juridiquement identique mais prend donc un sens très différent selon la sphère sociale où elle prend place.

L'évaluation des objets est une nécessité, quelles que soient les formes des paiements. Cela conduit à inscrire une valeur dans les documents et à spécifier comment se fait le paiement. Une valeur stipulée en sous peut être soldée en *res valentes*, c'est-à-dire en objets ayant la même valeur. Les formules que l'on trouve alors sont « *de mea mobilia valente tot* », de mes biens meubles pour telle contrevalet. Le sou, plus rarement la livre, mais pas le denier, sert alors de référent à toutes sortes d'objets pouvant servir de moyens de paiement. Les textes mentionnent ainsi des *vaccae solidares* ou des *boves solidares*, c'est-à-dire des vaches ou des bœufs valant exactement un sou et pouvant se substituer à une monnaie. Des volumes de blé peuvent également être utilisés à la fois comme moyens de paiement et comme outils d'évaluation. Cela permet de raffiner les évaluations et d'établir des échelles : en Galice, au XI^e siècle, les hautes valeurs sont exprimées en sous, les valeurs médianes en muids de grain, les petites valeurs en bétail. Les objets matériels de la vie courante sont ainsi mobilisés pour mesurer et solder les valeurs, tout en les rapportant en arrière-plan à des valeurs monétaires que l'on peut considérer comme fictives parce que les monnaies ne circulent pas, ou du moins pas aux échelons sociaux que la documentation écrite permet d'atteindre, en l'occurrence la moyenne paysannerie et la petite aristocratie militaire, l'élite sociale locale.

Peut-on se passer de la monnaie ?

La difficulté qui se présente alors est celle de l'existence d'un système monétaire où les espèces n'existent pas ou circulent en quantité insuffisante. Même si le denier s'est imposé partout, et si le système de compte a eu le succès que j'ai dit, il a été démontré par des fouilles archéologiques, que des zones entières, comme par exemple la ville de Rome et ses environs, sont presque totalement dépourvues de monnaie entre les VIII^e et XI^e siècles et cela malgré une vie d'échanges réelle et sans doute assez intense. Ce paradoxe est des plus difficiles à expliquer et ne peut se concevoir que si les échanges quotidiens sont soldés en *res valentes* ou en objets monétaires comme des lingots ou encore s'il existe un système de crédit, comme par exemple des baguettes de taille. Les études archéologiques concernant d'autres aires de l'Europe montrent qu'il est possible d'envisager le développement de sociétés connaissant des échanges marchands relativement intenses sans qu'il existe de monnaies frappées : les métaux précieux pesés, à condition que leur poids et leur titre soient connus et garantis, peuvent se substituer aux monnaies frappées en prenant la forme de lingots. Cela pose toujours la question de l'autorité garantissant en dernière analyse la qualité du métal et certifiant les poids et mesures.

Il est cependant possible, dans les sociétés du haut Moyen Âge, de se passer d'espèces monnayées, au moins jusqu'à un certain point, parce que l'échange marchand n'est pas la seule forme que prend l'échange de biens matériels.

Je vais prendre deux exemples. Le premier concerne un abbé du IX^e siècle, Loup de Ferrières, un grand lettré, proche de Charles le Chauve et placé à la tête d'un important monastère en grande difficulté économique. Loup décide de reconstruire son église abbatiale. Il envoie en conséquence une ambassade auprès du roi de Wessex pour obtenir de lui en don une quantité de plomb suffisante à cet effet. En retour, il s'engage à prier pour le salut de l'âme du donateur. Il s'agit d'une transaction au cours de laquelle un bien matériel mesurable et évaluable, le plomb, est échangé contre un bien inappréciable, les prières des moines. Les moines se chargent donc en quelque manière de convertir un bien précieux et d'en faire un instrument de salut du souverain. L'échange se déploie ainsi sur deux plans, économique et spirituel, les deux parties acquérant un bien de valeur non comparable (la prière contre le plomb). Parce qu'ils sont capables de transformer une chose matérielle en salut et d'opérer la conversion d'un objet matériel en instrument de salut, les moines sont considérés comme des parties particulièrement intéressantes dans le cadre d'échanges non marchands.

Il n'en demeure pas moins que les objets considérés ont une valeur, qu'elle est connue et que, dans d'autres contextes, elle est utilisée. Et c'est le second exemple : Eginhard, un proche de Charlemagne, était abbé du monastère de Seligenstadt. Il désira lui aussi reconstruire son abbatiale mais dut s'engager avec le même souverain de Wessex dans une négociation commerciale qui inclut la rédaction et l'échange de lettres d'intention, la fixation d'un prix (50 livres d'argent, ce qui est extrêmement important), que l'abbé s'engageait à verser en même temps que son fournisseur s'engageait à lui livrer le plomb.

En d'autres termes, la valeur des choses, qu'elles soient produites ou échangées, est une donnée toujours présente dans l'organisation de la vie économique mais dont les acteurs tiennent compte ou non en fonction des buts qu'ils poursuivent. Un dernier exemple va nous faire toucher du doigt la part d'arbitraire au sens propre existant autour de cette question. En 813 l'abbé du monastère de Corbie, Adalhard, qui est un prince carolingien cousin de Charlemagne, est appelé à présider un échange de terres entre deux monastères d'Italie du Nord. Une règle absolue veut qu'une opération de cette nature se fasse à somme nulle et qu'aucun des deux monastères ne perde ni ne gagne au change. L'abbé a sur les terres considérées des informations extrêmement complètes concernant leur superficie, la nature de leurs productions, le nombre de bâtiments d'exploitation, la viabilité. Il connaît également leur valeur de marché.

En conséquence, il est en mesure d'établir une proportion entre les deux pour savoir comment faire en sorte que l'échange soit équilibré et quelle quantité de terre l'un doit céder pour en acquérir chez l'autre une quantité équivalente. Si l'on s'en tient au prix de marché, le rapport est de un à 7,5 : un jugère d'un côté vaut 7,5 jugères de l'autre côté. L'abbé décide sans dire pourquoi de modifier ce rapport en modifiant la valeur des unités de surface : il fait baisser l'une d'un tiers et augmente l'autre d'un tiers. Il arrive ainsi à un rapport qui est de 1 à 3, ce qui permet d'établir les fondements d'un échange qui semble plus équilibré, puisque l'un des deux établissements au lieu de céder 7,5 jugères pour en recevoir un ne devra en céder que trois.

L'abbé est un acteur économique particulier : il est, par position, doté au plus haut point de la capacité de *discretio* qui lui permet de juger sainement des valeurs. Il est normal qu'il corrige les données du marché qui, fondées sur la cupidité, s'éloignent de la justice. C'est le rôle des moines de réintroduire la justice dans l'échange. Cette capacité et le droit qui en découle d'intervenir sur les prix sont naturellement liés à leur position d'experts dans la

conversion des choses en salut, c'est-à-dire d'experts dans le passage d'un système de valeurs à un autre.

Les hommes du haut Moyen Âge sont, à l'égard de la mesure de la valeur, dans une situation particulièrement complexe. Ils disposent d'un système de compte suffisamment raffiné pour établir la valeur des choses. Ils sont cependant dépourvus de moyens de paiement monétaires en quantité suffisante, ce qui établit une contrainte considérable. D'autre part, les échanges sont également structurés par leur signification sociale (établissement de liens de clientèle ou de dépendance), ce qui met la question de la valeur parmi les données essentielles des marchés mais n'en fait pas l'unique considérant dans l'échange : c'est à travers des choses dont la valeur leur est connue que les hommes établissent des liens entre eux ce qui lie la question de la valeur à celle de l'ordre social de façon indissoluble.

Publié dans laviedesidees.fr, le 25 janvier 2016

© laviedesidees.fr